

Simulateur de tarif annuel basé sur le quotient familial

Ce simulateur de tarif annuel vous est proposé à titre indicatif sur la base de la grille tarifaire adoptée par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération en date du 4 février 2020 (et révisés les 12 avril 2022 et 4 avril 2023).

Pour connaître votre tarif, veuillez saisir les informations ci-dessous.

Attention, si vous faites plusieurs déclarations fiscales (concubinage, pacs, vie maritale), merci d'additionner vos revenus fiscaux de référence et nombres de parts.

Revenu fiscal de référence (€) (obligatoire)

Nombre de parts (obligatoire)

Résident CACP (obligatoire)

Oui Non

Discipline envisagée (obligatoire)

CALCULER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53